

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE D'ILLE SUR TET  
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2025****Date de convocation :**

18/09/2025

En exercice : 29

Présents : 18

Votants : 22

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq septembre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs, Claude AYMERICH, Caroline PAGÈS, Françoise CRISTOFOL, Naïma METLAINE, Jérôme PARRILLA, Raphaël LOPEZ, **adjoints**, Mmes Mrs, Alain DOMENECH, Claudie SERRE, Xavier BERAGUAS, Damien OTON, Thierry COMES, Jean-Louis LIGAT, Evelyne FUENTES, Béatrice GONZALEZ, Yasmine SEBAHOUI, Valérie CRIBEILLET, Danielle POUDADE, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Alain MARGALET (pouvoir à Caroline PAGÈS), Caroline MERLE (pouvoir à Naïma METLAINE), Maryse NOGUÈS (pouvoir à Raphaël LOPEZ), Armande IGLESIAS (pouvoir à Evelyne FUENTES).

Absents : Annabelle ALESSANDRIA, Frédéric CRAVO, Mélissa OBBIH, Marielle ALONSO, Jean-Philippe LECOINNET, Bernard COURCELLE, Matias ROBIN.

M. Yasmine SEBAHOUI a été désigné comme secrétaire de séance.

**DELIBERATION N° 2025/63 : HOSPICE 2 - RESTAURATION DES AILES SUD ET EST, AMENAGEMENT DES INTERIEURS - RELANCE D'UNE CONSULTATION DE TYPE MAPA POUR 5 LOTS INFRACTUEUX - HABILITATION DE M. LE MAIRE A SOUSCRIRE A L'AVANCE LES MARCHES DE LA TRANCHE FERME**

Le Maire rappelle au conseil municipal les délibérations du 4 juillet 2024 et du 17 juillet 2025 pour la validation du projet Hospice 2 (restauration des ailes sud et Est, aménagement des intérieurs), la validation de la consultation des entreprises et les demandes de subventions.

Un appel d'offre a été lancé sur e-marchespublics.com pour le choix des entreprises et la délibération n°2025/62 autorise Monsieur le Maire à signer les marchés pour 6 lots (Ordres de service de la tranche ferme uniquement).

Pour 3 lots, nous n'avons pas reçu d'offres. Pour deux autres lots, les offres, une seule par lot, sont inacceptables. Il est donc nécessaire de relancer 5 lots (menuiserie bois, plâtrerie, peinture, électricité, CVC plomberie).

La commune n'entend toutefois pas conclure ces marchés sans publicité ni mise en concurrence comme le permet l'article R 2122-2 du code de la commande publique dans une telle hypothèse.

Afin d'espérer des offres les plus compétitives possibles, elle entend relancer une consultation pour les 5 lots concernés, à savoir :

Lot N°04 MENUISERIE BOIS – estimation MOe : 338 164,05 €

Lot N°06 PLATRERIE – estimation MOe : 202 590,88 €

Lot N°08 PEINTURE – estimation MOe : 157 990,31 €

Lot N°10 ELECTRICITE – estimation MOe : 98 200,00 €

Lot N°11 CVC – PLOMBERIE – estimation MOe : 102 900,00 €

L'ensemble de ces lots a été évalué à 899 845,24 € HT pour les 5 tranches de travaux.

Le Maire demande au conseil municipal de relancer une consultation, pour les lots infructueux et inacceptables, et de l'autoriser à valider les offres, après consultation et commission MAPA, sur le fondement de l'article L2122-21-1 du CGCT :

**« Lorsqu'il n'est pas fait application du 4° de l'article L2122-22 du CGCL, la délibération du conseil municipal chargeant le Maire de souscrire un marché ou un accord-cadre déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché ou de cet accord-cadre. Elle comporte alors obligatoirement la définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel du marché ou de l'accord-cadre ».**

La définition de l'étendue du besoin à satisfaire et le montant prévisionnel des marchés sont ci-dessus indiqués.

Considérant le rapport du Maire,  
**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à relancer un marché pour les lots détaillés ci-dessous, dans le cadre du programme de restauration Hospice 2 :

Lot N°04 MENUISERIE BOIS  
Lot N°06 PLATRIERIE  
Lot N°08 PEINTURE  
Lot N°10 ELECTRICITE  
Lot N°11 CVC – PLOMBERIE

**AUTORISE** Monsieur le Maire, sur le fondement de l'article L 2122-21-1 du CGCT, à souscrire les marchés correspondants aux lots et prestations ci-dessus listés, d'un montant prévisionnel total de 899 845,24 € HT et à valider les ordres de service pour la tranche ferme.

**DIT** que les crédits nécessaires au paiement de ce marché sont inscrits au budget primitif 2025.

**DONNE** pouvoir au Maire pour signer tout document à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME  
Fait à Ille sur Tet, le 25 septembre 2025

Le Maire,



  
W.BURGHOFFER